

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom : UV-Hars

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : résine pour réparation de pare-brise automobile

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Duobond International BV  
Laarakkerweg10  
5061 JR Oosterwijk - Nederland  
T +31 (0) 13 544 44 40 - F +31 (0) 13 543 81 48  
[info@duobond.com](mailto:info@duobond.com) - <http://www.duobond.com/>**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

| Pays     | Organisme/Société   | Adresse                               | Numéro d'urgence |
|----------|---|---------------------------------------|------------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245   |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Étiquetage non applicable

**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélange**

| Nom                                | Identificateur de produit                   | %        | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|------------------------------------|---|----------|---|
| BENZOYL ISOPROPANOL                | (n° CAS) 7473-98-5                          | 2,5 - 10 | Acute Tox. 4 (Oral), H302                                 |
| TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE | (n° CAS) 3290-92-4<br>(Numéro CE) 221-950-4 | 1 - 2,5  | Aquatic Chronic 2, H411                                   |

Texte complet des phrases H: voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

# UV-Hars

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. |
| Premiers soins après ingestion        | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.                                     |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.  
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Éviter toute exposition inutile.

# UV-Hars

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### Protection des mains:

Porter des gants de protection

### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié



### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique  | : Liquide  |
| Couleur  | : Incolore.                                      |
| Odeur  | : caractéristique.                               |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible                       |
| pH   | : Aucune donnée disponible                       |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible                       |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible                       |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible                       |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible                       |
| Point d'éclair   | : > 60 °C  |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible                       |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible                       |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable                                  |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible                       |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible                       |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible                       |
| Densité  | : 1,1 g/cm <sup>3</sup>                          |
| Solubilité   | : Insoluble dans l'eau.                          |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible                       |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible                       |
| Viscosité, dynamique                                   | : 50 mPa.s Brookfield RV spindle 2, 10 rpm, 20°C |
| Propriétés explosives                                  | : Aucun(e).                                      |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible                       |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible                       |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

# UV-Hars

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| BENZOYL ISOPROPANOL (7473-98-5) |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| DL50 orale rat                  | 1694 mg/kg                   |
| DI 50 cutanée rat               | 6929 mg/kg                   |
| ATE oral                        | 1694 mg/kg de poids corporel |
| ATE dermal                      | 6929 mg/kg de poids corporel |

| TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE (3290-92-4) |              |
|--|--------------|
| DL50 orale rat                                 | > 2000 mg/kg |
| DI 50 cutanée rat                              | > 2000 mg/kg |

|  |   |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                   | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                           | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                               | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.              |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| BENZOYL ISOPROPANOL (7473-98-5)     |                                 |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| CL50 poisson 1                      | 160 mg/l <i>Leusciscus idus</i> |
| CE50 Daphnie 1                      | 119 mg/L 48h                    |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 1000 g/l                        |
| CE50 autres organismes aquatiques 2 | 1,95 mg/l                       |

| TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE (3290-92-4) |                                       |
|--|---------------------------------------|
| CL50 poisson 1                                 | 2 mg/L 96h <i>Oncorhynchus mykiss</i> |
| CE50 Daphnie 1                                 | 9,22 mg/L 48h                         |
| CE50 autres organismes aquatiques 1            | 1000 mg/l                             |
| NOEC chronique algues                          | 0,177 mg/l                            |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| UV-Hars                      |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

| TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE (3290-92-4) |      |
|--|------|
| Biodégradation                                 | 53 % |

# UV-Hars

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### UV-Hars

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Wassergefährdungsklasse(WGK)=. 1.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Seveso Information :

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# UV-Hars

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|                     |   |
|---------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                      |
| Aquatic Chronic 2   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2                |
| H302                | Nocif en cas d'ingestion  |
| H411                | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

SDS\_EU\_Mardenkro (REACH bijlageII)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*